

Entre le Feneau et La Passe, une option se dessine

Les services du Département planchent sur un tracé de piste cyclable entre Loix et La Couarde. Cet itinéraire n'empruntera pas les marais.

Pierre Boulanger, président de l'Association de protection des Loix (APSL), s'est dit très étonné en découvrant, dans nos colonnes, la position de Véronique Richez-Lerouge quant au possible projet de piste cyclable entre le Feneau (Loix) et La Passe (La Couarde), en plein marais, sur près d'un kilomètre (notre édition du 10 novembre). « Ce dossier est à notre connaissance encore à l'étude et il est déplorable que des prises de position, apparemment suscitées par des rivalités politiques, viennent perturber l'examen d'un projet qui doit être étudié dans la sérénité. » Pour autant, l'APSL reconnaît que « l'accès de techniciens d'un bureau d'étude sur des parcelles privées, sans en prévenir préalablement les propriétaires, reste une réelle maladresse. »

C'est d'ailleurs ce qui avait fait réagir la conseillère départementale, alors simple candidate à ce moment-là, alertée par un ostréiculteur et un couple de proprié-

étaires directement concernés et non concertés. Autre élément inquiétant à ses yeux : un tracé déjà positionné dans le Plan local d'urbanisme intercommunal de l'île de Ré. « Ce qui n'est pas anodin », abonde Patrice Raffarin, binôme de Véronique Richez-Lerouge au Département.

Courriers sans réponse

Les deux conseillers sont convaincus de la nécessité d'une piste cyclable pour sécuriser le secteur, dans la continuité de la « piste du sel » qui permet, pour sa part, de rejoindre le village de Loix depuis le Feneau. L'APSL est tout aussi convaincue. Le 22 août dernier, Pierre Boulanger avait d'ailleurs pris la plume pour alerter la présidente du Département et les deux conseillers rétais sur « une grave anomalie du réseau de pistes cyclables de l'île de Ré, qui présente le plus grand danger pour nos concitoyens, résidents et vacan-

ciers ». Des courriers restés sans réponse.

Véronique Richez-Lerouge dit ne pas avoir reçu la missive. Patrice Raffarin, lui, confirme sa réception, mais déclare ne pas être revenu vers son expéditeur. « Cette association a tenu son assemblée générale courant août. Nous aurions pu échanger sur le dossier, mais nous n'avons pas été conviés à y participer », précise-t-il. Le 29 octobre, lors d'une réunion citoyenne organisée à La Couarde, le conseiller départemental a été interpellé par le vice-président de l'APSL. « Je lui ai répondu que les services de l'Etat travaillaient sur le projet. »

Quinze jours plus tard, Patrice Raffarin annonce qu'une option de piste cyclable sur un itinéraire autre que les marais se dessine, sans pour autant en détailler les contours. Il y a quinze ans, des propriétaires de marais avaient cédé du terrain le long de leur chenal, à leurs frais, en vue d'élargir la route. Une partie de cette piste



L'ostréiculteur Mathieu Harteveld et les époux Borie, directement concernés par le projet d'une piste cyclable à travers leurs marais, encore à l'étude, peuvent souffler. © Archives Le Phare de Ré

pourrait s'y installer. Avec Véronique Richez-Lerouge, Patrice Raffarin souhaite réunir les services des différentes collectivités et les propriétaires concernés pour discuter du tracé. « Le sujet de la

sécurité routière mérite que l'on trouve sereinement une solution, avant de déplorer un accident grave. L'APSL est prête à y contribuer, sans animosité, en concertation », précise Pierre Boulanger. ■ E.L.